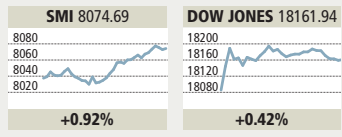


L'AGEFI

QUOTIDIEN DE L'AGENCE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE À GENÈVE

J&J défié par les génériques
Dix blockbusters
programmés d'ici la
fin de la décennie PAGE 21



TRAFIGURA ET ROSNEFT EN INDE (PÉTROLE)

Des ouvertures dans toute l'Asie

PAGE 21

SONOVA ET LES TECHNOLOGIES AUDITIVES
Potentiel de l'audition bimodale

PAGE 5

GRUPE BRASPORT À LA CHAUX-DE-FONDS
Des bracelets pour l'Apple Watch

PAGE 4

SEGMENT COMMUNICATION À GENÈVE
Blossom reprend Théorème

PAGE 9

GRUPE BANCAIRE PICTET & CIE À GENÈVE
Le centre de booking à Londres

PAGE 24

CROISSANCE DANS LA CYBERSÉCURITÉ
Nouvel élan visible de Kudelski

PAGE 4

LE VOYAGE DE XAVIER COMTESSE AUX USA
De Jean Calvin à la Blockchain

PAGE 6

LA BCE A-T-ELLE ENCORE DES MUNITIONS?
L'analyse de Michel Girardin

PAGE 14

Ma vie de Courgette par le financement



Ma Vie de Courgette sort en salle ce mercredi 19 octobre. Cette production franco-suisse représentera la Suisse dans la course aux Oscars 2017. Le film qui a coûté à peine plus de sept millions de francs, a été financé à 50% par des investisseurs suisses. PAGE 9

La Suisse suit de près l'accord commercial canado-européen

Difficile d'imaginer que la Wallonie pourrait saboter le traité. Alors quels effets indirects est-il possible d'anticiper?

JOHAN FRIEDLI

Dans sa phase d'attente s'agissant de politique européenne, la Suisse ne peut qu'être attentive à certains accords commerciaux nouveaux. Quel impact si le traité entre l'Union européenne et le Canada (Ceta) entrerait en vigueur? Le Secrétaire d'Etat à l'économie (Seco) a confirmé hier qu'il examinerait la question pour évaluer la nécessité d'entreprendre de nouvelles négociations.

La Suisse a actuellement un accord commercial avec le Canada dans le cadre de l'Association euro-

péenne de libre-échange (AEE). Une table ronde à propos de l'évolution de ce traité a eu lieu en avril 2016 à Genève, ce qui n'était pas une coïncidence.

L'accord de l'AEE est loin de prendre les mêmes proportions que le futur Ceta. La Suisse a tout intérêt à conserver un statut privilégié auprès d'un partenaire commercial non négligeable (3,5 milliards d'exportations en 2015). Une tentative de rapprochement avec l'UE dans le cadre du Ceta pourrait aussi être un bon moyen d'avoir un plan de secours au vu des tensions autour des bilatérales.

Le Ceta progresse toujours mais le veto du parlement wallon (Belgique) fait encore obstacle. La réunion des 28 ministres du Commerce hier n'a pas abouti à une application provisoire. Il semble que l'Allemagne ait aussi cherché à obtenir certaines concessions. En lien avec la décision du tribunal constitutionnel de Karlsruhe d'autoriser l'approbation du traité sous conditions. En particulier la possibilité de quitter l'accord quand si la cour le jugeait contraire à la constitution. Toutes les attentes portent aujourd'hui sur le sommet entre

l'UE et le Canada la semaine prochaine à Bruxelles (27 octobre). C'est à ce moment-là que le traité doit être signé. La Commission européenne a lancé un ultimatum à la Belgique hier pour qu'elle donne son feu vert au plus tard lors du sommet européen de vendredi. Sinon la signature devra être reportée. La commissaire européenne au Commerce Cecilia Malmström a estimé qu'il serait très difficile de trouver un accord avec le Royaume-Uni après un échec avec le Canada. Peu rassurant pour la Suisse s'agissant des négociations à venir. PAGE 22

La consolidation des fonds de pension

La recherche d'efficacité et l'optimisation des coûts force le regroupement et la gestion par des tiers.

La gestion institutionnelle évolue. Dans un environnement de taux négatifs, les fonds de pension ne peuvent tenir leurs promesses. Environ 70% des caisses britanniques sont en déficit. Ce qui signifie pour les contributeurs, qu'il leur faut contribuer au rééquilibrage.

Le secteur consolide. Au Royaume-Uni, le nombre de fonds de retraite des collectivités locales passera bientôt de 89 à 8, une concentration massive qui est dans l'air du temps. Aux Pays-Bas, de 800 en 2006, le nombre des caisses est déjà tombé à 325 et le régulateur veut les réduire à 256 d'ici 10 ans. La recherche de

l'efficacité et la sensibilisation aux coûts encourage les regroupements. On l'a vu avec les super-fonds australiens et plus encore avec le GPIF, le fonds de pension géant japonais, qui gère plus de 1000 milliards de dollars. Les investisseurs institutionnels ont cependant un atout dont ils ne savent pas toujours tirer partie: celui de pouvoir investir à long terme et se passer de liquidité à court terme, percevant ainsi la prime correspondante. Ce type de gestion complexe exige une grande maîtrise. Pour la réaliser, ils font appel à l'expertise des gestionnaires d'actifs.

PAGE 15

La levée de fonds de 105 millions de francs

ADC THERAPEUTICS. L'entreprise basée à Lausanne-Epalinges a tout un programme d'investissements.

ADC Therapeutics, à Lausanne-Epalinges, a annoncé hier la finalisation d'une importante levée de fonds de 105 millions de francs. La direction a précisé que l'opération avait été rapidement finalisée. Il s'agit en fait d'une opération fermée. Le financement a été sur-souscrit. Les domaines dans lesquels seront investis ces nouveaux capitaux sont en premier lieu le développement clinique et préclinique.

Trois emplois de chercheurs en développements cliniques seront créés à Epalinges. Les équipes de recherche existantes aux Etats-Unis et à Londres, et l'unité de production de San Francisco vont



CHRIS MARTIN (CEO), Etape particulièrement importante.

s'élargir. L'entreprise réalisera de nouveaux essais sur les anticorps ADCT-301 et ADCT-402, avec préparation de programmes de recherche sur les tumeurs solides. PAGE 5

Fiscalité spécialement écrasante

GENÈVE/VAUD. L'impôt sur les personnes physiques est critiqué à Genève alors qu'une analyse s'impose pour Vaud.

CHRISTIAN AFFOLTER

Les chambres de commerce et d'industrie des cantons de Vaud (CVCI) et de Genève (CCIG) se sont toutes deux intéressées à la fiscalité locale, avec deux présentations en l'espace d'une semaine. L'étude commentée hier à Genève consacre un important chapitre à l'imposition des personnes physiques, suggérant en particulier qu'il est crucial pour le canton d'attirer davantage de grands contribuables grâce à une fiscalité plus modérée qu'actuellement. Impossible d'affirmer que cet argument est totalement dénué de sens.

Zoug se contente d'une moitié de revenus fiscaux, ou même moins pour toutes les tranches de revenus bruts supérieures à 100.000 francs. Quel que soit le statut, Zurich exige moins des mariés sans enfant dès 125.000 francs, le seuil pour les couples avec deux enfants se situant à 150.000 francs (50.000 seulement pour les couples non mariés). Mais la charge fiscale est systématiquement plus élevée à Lausanne qu'à Genève dès que le seuil d'assujettissement a été franchi. Jusqu'à un revenu brut de 1 million de francs (exception: célibataires, pour cette dernière tranche). Il n'est pas faux non plus d'affir-

mer qu'avec Bâle-Campagne (ainsi que Berne et Jura pour les mariés), Genève et Vaud sont les cantons ponctionnant le plus sévèrement les très hauts revenus (500.000 francs et plus). Que la CCIG ait identifié ici un besoin d'action est par consé-

quent plutôt positif. C'est pourtant bien l'imposition des personnes physiques du canton de Vaud qui mérite une analyse encore plus critique, en comparaison aussi avec ce qui a été mis en place à Genève par la dernière réforme, la LIPP en 2010. PAGE 8

AGEFI.com



L'actualité en continu sur
www.agefi.com

"L'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE EN DIRECT"

» Les clients, on ne s'en fisch pas !

FISCH» Asset Management

Fisch Asset Management AG
Bellverre 241 | CH-8034 Zurich
fam.ch | T +41 44 284 24 24



9 771421 948004 3 0 0 2

Toujours aussi dépendantes du marché européen

ENTREPRISES EXPORTATRICES. Une étude de la Haute école de gestion Fribourg a cherché à comprendre l'évolution des comportements d'internationalisation sur presque dix ans.

La demande étrangère a perdu de son importance mais reste le principal moteur qui pousse les petites entreprises suisses à sortir des frontières (72% en 2013 contre 54% en 2016). En cause? La force du franc suisse dont les effets se font sentir tout particulièrement depuis début 2015. Les taux de change peu propices à l'exportation conduisent même une bonne partie de nos entreprises à s'intéresser davantage au marché indigène. En 2007, 58% d'entre elles considéraient ce dernier comme limité, elles sont 42% en 2016. C'est le constat d'une étude de la HEG Fribourg en partenariat avec Postfinance. Pour les

entreprises exportatrices, il apparaît plus que jamais essentiel de profiter des marchés globaux afin de réduire leur dépendance au marché européen (81% des sociétés sont actives en Europe de l'Ouest) et aux risques du franc fort. Fin 2015, plus du tiers des entreprises interrogées étaient présentes en Amérique du Nord et près de 20% en Asie du Sud-Est. L'exportation directe reste le canal de distribution de prédilection des entreprises. On observe certains glissements: l'entrée sur un nouveau marché se fait de plus en plus par l'intermédiaire d'acheteurs importants et influents. La hausse significative de l'im-

plantation de succursales à l'étranger, de sociétés affiliées ou de nouveaux sites de production avec leurs propres structures de distribution indique que nos petites entreprises s'internationalisent avec davantage de professionnalisme. Le processus d'internationalisation comporte des risques, et de nombreuses opportunités. Pour la plupart des entreprises ayant pris part à l'enquête, l'ouverture au monde a une influence positive sur la force d'innovation: développement de nouveaux produits, hausse du niveau de compétences du personnel et du nombre de brevets. En améliorant leurs produits ou services afin de

s'adapter à de nouveaux marchés, ces entreprises sont amenées à sortir de leur zone de confort. L'enquête fait apparaître une logique de progression par hubs lorsque les entreprises tentent de pénétrer des marchés marqués par une forte différence culturelle: Japon, Amérique centrale ou Asie du Sud-Est. Leur présence dans une métropole comme Tokyo (70,4%), Mexico (51,7%) ou Singapour (48,7%) contribue de manière décisive à leur succès grâce à la concentration de décideurs et d'entreprises de services spécialisées dans l'informatique, la finance, le droit, le marketing ou encore la communication. ■

Genève sommé de réduire ses dépenses

Les collectivités ont dépensé nettement plus que leurs homologues des autres cantons en 2014, souligne la **CCIG**.

Les nombreux défis et le vieillissement de la population à Genève rendent indispensable une réduction des dépenses publiques, alors même que le canton est le plus gourmand fiscallement. La **CCIG** a souligné hier l'importance de la réforme RIE III dans ce contexte.

«L'avenir économique du canton en dépend», a affirmé devant la presse le directeur général de la **Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG)** Jacques Jeannerat. Elle doit apporter la sécurité juridique aux entreprises qui bénéficient de statuts fiscaux, a-t-il ajouté en présentant la 8e étude sur les finances publiques et la fiscalité genevoises.

La réforme de l'imposition des entreprises «va enfin faire baisser la fiscalité des personnes morales les plus touchées de Suisse, a renchéri le président de la **CCIG** Pierre Poncet. Sauf pour les multinationales.

La Chambre estime que les 5 ans de transition prévus par le Conseil d'Etat suffiront largement à rattraper la diminution de 400 millions des rentrées fiscales. Après la baisse fiscale entrée en vigueur en 2010, il a fallu deux ans pour compenser. Selon des données de 2014, les plus de 900 multinationales présentes totalisent près de 28% des emplois du canton. Chaque emploi chez elles rapporte proportionnellement davantage que dans le reste du privé. Par ailleurs, le taux de Suisses est plus élevé dans ces entreprises.

L'impact direct des multinationales atteint 19 milliards de francs et la valeur ajoutée environ 28 milliards. Elles paient plus de 2 milliards d'impôts, un tiers des recettes fiscales. Parmi elles, celles qui bénéficient de statuts fiscaux contribuent à 1,1 milliard ou 20% des apports. Et la Confédération leur prélève 8,5%.

Plus largement, les collectivités publiques genevoises ont dépensé en 2014 «nettement plus» que leurs homologues des autres cantons, selon l'étude de la **CCIG**. M. Jeannerat reconnaît que Genève a peut-être davantage de difficultés à adopter des mesures «rigoureuses».

Le montant des dépenses atteint quelque 21.000 francs par habitant et même 23.000 en comp-

tant les investissements. Seule Bâle-Ville est plus dispendieuse. Genève est le plus généreux pour la culture et le social. Le canton arrive aussi au premier rang des dépenses de personnel du secteur public, l'un des plus importants de Suisse, mieux doté que le privé.

En terme d'endettement aussi, Genève devance les autres cantons. La charge de la dette atteint quelque 40.000 francs par Genevois.

Le degré d'autofinancement dépasse de peu 60%, un taux observé habituellement en période de récession. Le niveau d'investissements peu élevé n'explique pas cette difficulté. Pour nourrir ces dépenses, le canton s'appuie sur la plus forte fiscalité par habitant de Suisse. Les recettes s'élèvent à 17165 francs par personne en moyenne. Elles constituent plus d'un tiers des revenus et autres bénéfices imposables. La baisse fiscale votée en 2009 a contribué à ce résultat en renforçant l'attractivité du canton.

Pour autant, plus du tiers des contribuables genevois ne paient pas d'impôts sur le revenu, dont le minimum d'assujettissement est le plus élevé de Suisse. Seuls les célibataires auraient intérêt à s'exiler dans un autre canton ou à se marier», précise un responsable de la **CCIG**.

Mois de 2% des contribuables rapportent plus du quart des recettes dans ce domaine. La **CCIG** appelle l'Etat à maintenir des conditions favorables pour conserver les ménages les plus riches et renforcer l'attractivité. «Il faut aller prendre l'argent chez d'autres riches», dit M. Jeannerat. Parce qu'ils rapportent davantage qu'ils ne consomment.

En revanche, symbole des dépenses publiques trop élevées, la grande majorité de la population ne couvre pas par ses apports la part de services publics dont elle bénéficie.

Pour l'impôt sur la fortune, 4,3% des personnes qui sont assujetties contribuent à 85%. Elles paieraient deux fois moins en France, met en garde la **CCIG**. Cette fiscalité est très pénalisante pour les entrepreneurs et a des conséquences pour l'emploi, ajoute-t-elle. – (ats)

La classe moyenne malmenée

VAUD. L'impôt sur les personnes physiques devient très lourd pour les contribuables ne bénéficiant pas de déductions.

CHRISTIAN AFFOLTER

Les cantons de Vaud et de Genève sont souvent perçus comme une sorte de frères jumeaux en termes de fiscalité. Les points communs sont en effet nombreux: leur taux d'imposition ordinaire pour les bénéficiaires des entreprises avant les adaptations liées à la RIE III compte, avec Bâle-Ville, parmi les plus élevés de Suisse. Du côté des personnes physiques, Genève connaît le seuil d'assujettissement le plus élevé, suivi par Bâle-Ville et Vaud (sauf pour les célibataires, que Vaud ménage le plus). Il en découle une part élevée de citoyens ne payant que peu ou pas d'impôts du tout. Par conséquent, les proportions sont assez comparables: à Genève, environ 65% de la population s'acquitte d'un peu plus de 20% de l'impôt. Du côté de Vaud, une part largement similaire rapporte seulement 16,4% des recettes. Alors même que le pourcentage de la population à être totalement exempté d'impôts est inférieur à celui de Genève (34,6%, contre 23%). La différence s'explique probablement par le fait qu'à Genève, 35% de la population a des revenus bruts supérieurs à 80.000 francs, alors qu'au canton de Vaud, cette limite-là se situe à 60.000 francs déjà.

Mais conclure dès lors que les deux systèmes d'imposition des personnes physiques sont largement similaires serait erroné. Les particularités vaudoises, c'est-à-dire notamment d'énormes effets de seuil, se cachent dans les tranches de revenus bruts se situant entre 30.000 francs et 500.000 francs (voir graphiques). Pour la suite, notons tout d'abord que le système d'imposition des personnes physiques est largement déterminé par le Canton, les

communes y jouant un rôle d'autant plus mineur que les quelques exceptions notables (Vaux-sur-Morges, Coinsins, etc.) se voient menacées par le nouveau système de péréquation. Quant aux chiffres de la capitale vaudoise utilisés ici, ils ne sont que légèrement supérieurs à la moyenne cantonale. Les différences intercommunales sont encore moins importantes au niveau des écarts séparant une tranche de revenu brut d'une autre.

La comparaison intercantonale permet tout d'abord de constater que pour chacune des situations familiales examinées – célibataire, couple marié sans enfants, couple marié avec deux enfants – une partie de la courbe se caractérise par une progression qui ne se trouve dans aucun autre canton suisse à un niveau de revenu similaire. Pour les célibataires, elle se situe entre 30.000 francs et 60.000 francs, pour les couples mariés à 40.000 – 80.000 francs, et pour les couples avec deux enfants à 60.000 – 125.000 francs. Le canton de Vaud, parmi les plus modestes pour les tranches de revenus faibles selon la définition de l'Office fédéral de la statistique (*lire L'Agefi du 4 octobre*), fait une sorte de rattrapage et fait partie de ceux imposant le plus lourdement les contribuables appartenant à la classe moyenne inférieure.

La différence avec Genève est particulièrement importante au niveau des familles avec enfants. Pour un revenu brut de 100.000 francs, une famille avec deux enfants doit s'acquitter d'une facture fiscale cantonale et communale de 2989 francs – contre 9068 francs à Lausanne, Neuchâtel étant la seule autre capitale cantonale à franchir le seuil des 9000 francs (9205). Il s'agit très probablement d'un effet direct de la

LIP! la nouvelle Loi sur l'imposition des personnes physiques entrée en vigueur à Genève en janvier 2010, suite à laquelle ce canton se classe donc deuxième au niveau suisse, tout juste derrière Zoug. Pour les familles avec deux enfants, la charge fiscale ne commence à progresser fortement qu'à partir d'un revenu de 100.000 francs. Avec un certain effet de rattrapage jusqu'à 175.000 francs là aussi.

Le canton de Vaud cherche lui aussi à soutenir les familles sur le plan fiscal, du moins celles à revenus modestes. Pour la tranche de revenu de 70.000 francs, il se trouve encore à égalité avec Zurich, avant de s'en distancer fortement et se rapprocher du maximum marqué par Neuchâtel, surtout pour les revenus de 90.000 – 100.000 francs.

A la recherche d'éléments à l'origine de ces différences, il y a d'autres chiffres publiés dans le recueil annuel de l'Office fédéral de la statistique qui sautent aux yeux. Pour une famille vaudoise avec deux enfants passant de la tranche de 60.000 à 80.000 francs à celle de 80.000 à 100.000 francs, la charge marginale se monte à 25,7%. Dans aucun autre canton, un pourcentage aussi élevé ne se trouve avant la tranche de 200.000 à 300.000 francs. Un phénomène similaire se manifeste dans le cas des couples mariés entre 50.000 et 60.000 francs (23%), les célibataires subissant cela entre 40.000 – 50.000 francs (27,1%), comme pour la tranche suivante (29,8%).

L'importance des ces augmentations de la charge fiscale fait penser à l'effet cumulé de l'applicabilité ou non de deux déductions majeures: celle pour les contribuables modestes, et celle pour le logement. Si certains autres cantons connaissent la première eux aussi,

ils sont loin des montants maximum déductibles au canton de Vaud, se montant par exemple à 22.600 francs pour une famille avec un enfant (pour avoir droit à celui-ci, le revenu net ne devrait pas dépasser 45.200 francs, la déduction n'étant applicable que jusqu'à concurrence de 67.700 francs), et encore à 16.000 francs pour les célibataires. La déduction maximale pour le logement (elle aussi largement inaccessible à la classe moyenne inférieure) se monte à 6400 francs. Ces déductions du revenu imposable, en plus d'alléger la charge fiscale pour les contribuables qui en bénéficient, repoussent bien entendu également le seuil d'assujettissement déjà mentionné.

Quant au quotient familial censé alléger la charge fiscale au-delà de ces seuils (jusqu'à concurrence de 200.900 francs de revenu impossible pour le premier enfant), son effet reste plutôt modeste, tant comparé aux deux autres éléments qu'aux charges supplémentaires qu'engendrent les enfants. Pour un revenu imposable à Lausanne de 70.000 francs, la diminution de la facture se monte à 810 francs pour le premier enfant (par rapport à un couple marié sans enfants), atteignant 1558 francs pour deux enfants. Finalement, un contribuable célibataire ne paie que 2300 francs de plus qu'un couple marié sans enfants. Pour les tranches de revenus n'ayant pas droit aux déductions susmentionnées, les incitations fiscales pour fonder une famille paraissent ainsi bien légères. Surtout au vu des autres frais fixes (loyer/intérêts hypothécaires, primes d'assurance-maladie) que les familles appartenant à la classe moyenne inférieure doivent également pleinement prendre en charge. ■

